

Avis voté en plénière du 9 juin 2015

# Le stockage de l'énergie électrique : une dimension incontournable de la transition énergétique

## Déclaration du groupe de la CGT-FO

Le groupe FO tient à saluer la qualité du travail qui nous est soumis ainsi que l'écoute dont a fait preuve notre rapporteur tout au long de nos travaux.

Il en fallait car le sujet est plus clivant qu'il n'y paraît de premier abord. Derrière, en effet, des aspects qui peuvent paraître techniques, le sujet du stockage de l'électricité revêt, en effet, une dimension « *incontournable* » pour reprendre le titre de la saisine, au moment où le Parlement s'apprête à voter la loi de transition énergétique après des débats souvent passionnés.

Chacun le sait, l'un des débats les plus vifs porte sur l'objectif du gouvernement, soutenu par le Parlement, d'atteindre 40 % d'électricité à partir de sources renouvelables en 2030.

Nous sommes nombreux à penser que cet objectif, qui a pour corollaire la fermeture anticipée de capacités nucléaires jugées sûres par l'Autorité de sûreté nucléaire, est non seulement déraisonnable mais au surplus techniquement et socialement impossible.

La raison en est simple. Pour atteindre en effet un tel objectif de 40 %, on ne peut guère compter que sur les énergies renouvelables intermittentes c'est-à-dire l'éolien et le photovoltaïque, puisque les marges de développement de l'hydraulique, qui reste et de loin la principale énergie renouvelable au surplus non subventionnée, restent limitées même si l'avis souligne que quelques Stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) sont possibles.

Or, la multiplication des éoliennes dans les paysages - parfois dans un environnement proche de zones d'habitat - celle des réseaux électriques, notamment à très haute tension, pour acheminer cette électricité renouvelable, les augmentations de tarifs générées par de tels choix, soulèvent de réelles difficultés.

Le réseau électrique ne pourra non plus absorber une telle profusion d'énergies intermittentes, sans compter que cela va encore amplifier des phénomènes déjà connus de prix négatifs qui montrent clairement les limites du système mis en place. Et en cette année de COP21, on sait que tels choix se traduisent aussi par une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>, les centrales fossiles étant alors appelées à la rescousse pour équilibrer le réseau.

Tous ces éléments sont parfaitement documentés. Il suffit de regarder outre-Rhin

C'est pourquoi le stockage de l'énergie électrique est bien la clé de l'intégration des énergies intermittentes. C'est aussi pourquoi le groupe FO ne comprend pas l'attitude qui consiste à refuser

de lier la montée en puissance des renouvelables avec de réelles percées technologiques, à des prix raisonnables pour le stockage.

L'avis documente très précisément les différentes voies de recherche en cours et demande à juste titre qu'aucune ne soit privilégiée. L'avis appelle également à soutenir les politiques de recherche et développement et rappelle l'importance des filières industrielles pour tirer parti de ces recherches. Le groupe FO partage également les préconisations de l'avis incitant à clarifier le cadre juridique pour ces technologies. Enfin, le groupe FO considère que le stockage doit être un élément à part entière du service public de l'électricité. En revanche, le groupe FO rappelle son hostilité à l'instauration d'un mécanisme de tarification du carbone par le marché et par la fiscalité. Il existe d'autres leviers pour aller vers une économie décarbonée et juste socialement.

Pour conclure, le groupe FO remercie à nouveau le rapporteur pour la qualité de son travail qui était nécessaire pour le débat public et a voté l'avis.